



Des nouvelles du Domaine...

Mai 2014

Sécurité pour tous...

Un **radar pédagogique** a été installé Avenue de la Marche, à hauteur de l'étang, pour rappeler la limite de vitesse dans le domaine : **30 km/h**.

Vous êtes invités à respecter strictement cette limitation dans toutes les voies du domaine, et à la faire respecter par les personnes qui se rendent chez vous...



Deux **signalisations STOP** ont été installées à l'intersection de l'Avenue de la Marche et de l'Avenue Verte. Vous êtes également invités à respecter strictement ces signalisations. Le code de la route s'applique dans le domaine, sans exception.

Vigilance piétons...

Un accident de personne a eu lieu en mars dans le domaine : une jeune fille de 15 ans a été renversée Avenue de la Marche par une voiture roulant vite avec une conductrice au téléphone, qui ne s'est pas identifiée. L'hôpital lui a délivrée une ITT de 3 semaines. **Nous sommes tous concernés par la sécurité des piétons, petits et grands...**

La commission syndicale.